

4. Que M. Thomas McGreevy consentit à ce que son frère fit partie de cette société, en déclarant qu'il avait préalablement consulté l'honorable ministre des Travaux Publics du Canada Sir Hector L. Langevin, et qu'il avait obtenu son assentiment.

5. Que ce contrat, signé le 25 septembre 1882, stipulait que les travaux mentionnés devaient être terminés le 1er novembre 1884, mais que les dits Larkin, Connolly et Cie continuèrent à exécuter des travaux de dragage, selon les échelles de prix y mentionnées, jusqu'à la fin de la saison de 1886.

6. Que pour aider Larkin, Connolly et Cie à obtenir le dit contrat de dragage, le dit Thomas McGreevy s'engagea à donner et donna son concours, d'une manière indue, comme commissaire du havre, à Larkin, Connolly et Cie.

7. Que ce contrat fut approuvé et ratifié par un arrêté du conseil basé sur un rapport de l'honorable ministre des Travaux Publics.

8. Que jusqu'à la dite date de 1883, MM. Kinipple et Morris, de Londres, Angleterre, avaient agi comme les ingénieurs de la Commission du havre de Québec et que leur ingénieur résidant pour l'exécution des travaux était M. Woodford Pilkington.

9. Que, de concert avec Larkin, Connolly et Cie, M. Thomas McGreevy résolut de faire démettre de leurs charges MM. Kinipple, Morris et Pilkington, et que de fait ils furent renvoyés de leurs emplois en 1883, et remplacés par M. Henry F. Perley et M. John Edward Boyd, avec le consentement de l'honorable ministre des Travaux Publics.

## ACCUSATION No 2.

### CONTRAT DU MUR DE TRAVERSE, 26 MAI 1883.

"*a.* Que dans l'année 1883, Larkin, Connolly et Cie, entre autres, soumissionnèrent pour le mur de traverse en rapport avec les travaux du havre de Québec, et qu'avant de soumissionner, et afin de s'assurer de l'influence du dit Thomas McGreevy, ils prirent comme associé Robert H. McGreevy, frère du dit Thomas McGreevy, et lui donnèrent un intérêt de 30 pour cent dans les travaux, et que cela fut fait à la connaissance et avec le consentement du dit Thomas McGreevy.

"*b.* Que parmi les soumissionnaires se trouvait un entrepreneur du nom de George Beaucage et un nommé John Gallagher; que la soumission de Beaucage fut faite à l'instance du dit Thomas McGreevy, et qu'à la connaissance du dit Thomas McGreevy, les soumissions de Larkin, Connolly et Cie, de Beaucage et de Gallagher, furent préparées par des membres de la société Larkin, Connolly et Cie.

"*c.* Que pendant que les soumissions étaient examinées et les quantités établies dans le ministère des Travaux Publics, le dit Thomas McGreevy obtint du département et d'officiers du dit ministère des renseignements relatifs aux dites soumissions qu'il offrit de communiquer, et communiqua en effet, à Larkin, Connolly et Cie avant que le résultat fût connu officiellement.

"*d.* Qu'à la connaissance du dit Thomas McGreevy, les soumissions de Gallagher et de Beaucage étaient plus basses que celles de Larkin, Connolly et Cie, mais que sur la promesse de \$25,000, le dit Thomas McGreevy convint d'obtenir l'acceptation de la soumission de Larkin, Connolly et Cie. Que pour en arriver à cette fin il conseilla à des membres de cette société de manipuler et arranger les choses avec Gallagher et Beaucage de manière à rendre les soumissions de ces deux soumissionnaires plus élevées que celle de la dite société. Que certains arrangements et manipulations furent faits, tel que conseillé; que le dit Thomas McGreevy y prit part, et qu'en conséquence, le dit contrat fut accordé aux dits Larkin, Connolly et Cie. Que peu après la somme de \$25,000 fut payée au dit Thomas McGreevy en exécution de l'arrangement frauduleux ci-dessus mentionné, et que vers le même temps une somme de \$1,000 fut versée par Larkin, Connolly et Cie au "Fonds Langevin."

"*e.* Qu'au cours de l'exécution des travaux, le dit Thomas McGreevy fit faire des changements dans le dit contrat, au détriment de l'intérêt public."

10. Que dans la même année 1883, des soumissions furent demandées pour la construction du mur de traverse et de l'écluse des travaux du havre sur des plans et devis préparés au ministère des Travaux Publics, sous les ordres de Henry F. Perley, écr.

11. Que plusieurs soumissions furent faites et qu'entre autres soumissionnaires furent MM. Larkin, Connolly et Cie.

12. Qu'avant de soumissionner et en vue de s'assurer l'influence de Thomas McGreevy, alors et maintenant membre du parlement canadien et membre de la Commission du havre de Québec, par nomination du gouvernement, Larkin, Connolly et Cie prirent avec eux, en société, Robert H. McGreevy, frère du dit honorable Thomas McGreevy, lui donnant un intérêt de 30 pour 100 dans la société, ce à la connaissance et du consentement du dit Thomas McGreevy.

13. Qu'au nombre des soumissionnaires il y avait un nommé George Beaucage, entrepreneur, et un nommé John Gallagher.